

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2014 – Convocation du 8 décembre 2014

Compte rendu affiché le 26 décembre 2014 Présidente de séance : Valérie GLATARD Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés Clai

Claire POINT par Claire LEBAHAR, Tameur GUENNAT par Michel HU,

Jamila HARZALLAH par Alain MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers				
En exercice	29			
Présents	26			
Votants	29			
Exprimés	29			

Objet: Tarifs 2015 cimetière et occupation du domaine public

Présents :

Comme chaque fin d'année, l'évolution des tarifs applicables au cimetière et à la voirie est proposée pour application à compter du 1er janvier pour l'année 2015. Cette proposition de tarifs a été validée par la commission municipale Aménagement de la Ville réunie le 3 décembre 2014.

Tarifs cimetière

	Tarifs 2014	Tarifs 2015 300 € (+6 %) 600 € (+6%)	
Concessions 15 ans	282 €		
Concessions 30 ans	564 €		
Concessions 50 ans	910€	910€	
Columbarium 15 ans	406 €	406 €	
Columbarium 30 ans	973 €	973€	
Jardin du souvenir	Gratuité	Gratuité	

Tarifs voirie

	Unité	Périodicité	Seuil de facturation	Tarifs 2014	Proposition 2015	Mode de facturation
		Oc	cupation du do	maine pu	blic	
Échafaudages	Le m linéaire	Mensuelle	1 mois	4,35 €	10€	Facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté.
Construction provisoire	par bungalow	Mensuelle	1 mois	200 €	204 €	Facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté.
Emprise sur le domaine public dans le cadre d'un chantier	Le m2	Mensuelle	1 mois	1	10€	Barriérage autre qu'échafaudage, facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté.
			Divers v	oirie		
Élagages trottoirs	Le m linéaire	Unité		7,65€	20 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- ADOPTE les tarifs communaux du cimetière et de l'occupation du domaine public comme fixés ci-dessus pour l'année 2015,
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville-Sur-Saône, le 18 décembre 2014 Le Maire, Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 19/12/2014
- Publication ou affichage le 19/12/2014

Valérie GLATARD, Maire.

Téléphone : 04 72 08 70 00 Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvillesursaone.fr courriel: accueil@mairie-neuvillesursaone.fr

Hôtel de Ville - BP 0135 69582 NEUVILLE-SUR-SAÔNE Cedex